



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2019 (articles L2121-25 et R2121-11 du C.G.C.T.)

L'an deux mille dix-neuf, le trente avril, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de LES VANS se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code général des collectivités territoriales. PRESENTS : M Jean-Paul MANIFACIER - M. Jean-Marc MICHEL - Mme Myriam DEY - Mme Paulette CAREMIAUX - Mme Géraldine PLATON - Mme Marie-Jeanne LAPIERRE - M. Hubert THIBON - M Bruno DAL FIUME - Mme Françoise Dominique GUTMAN - M Gérard GSEGNER - Mme Nadine BABIN - M Rémy BELHOMME - Mme Muriel THOMAS - Mme Catherine DIDOU - M. Romain DUNAND - Mme Françoise RIEU-FROMENTIN - Mme Cathy ESCHALIER - M. Claude DELEYROLLE - Mme Annie RICHARD - Mme Chantal DARLIX.

Absents : M Christophe POISSON - M Georges FAUCUIT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Paulette CAREMIAUX.

Travaux d'aménagement à la mairie (2019-033)

M. Gérard GSEGNER, excusé, est absent pour cette délibération

M. le Maire présente au Conseil Municipal les plans proposés pour l'aménagement des travaux à la Mairie. Il expose que ces plans ont été présentés aux services au fur et à mesure de l'évolution du projet et que les attentes du personnel ont été prises en compte dans la mesure du possible : le rez de chaussée sera mis de plein pied et concernera l'accueil et le service de la police municipale ; le 1^{er} étage sera consacré aux services techniques et à l'élu référent tandis que le niveau 2 accueillera les services comptabilité, direction et bureau du Maire. Ces niveaux seront desservis par un élévateur. Le niveau 3 reste dédié aux archives où est prévu une isolation du toit et un espace coupe-feu. L'ensemble des travaux est évalué par l'architecte à 421 000 € Hors Taxes. Le montant des honoraires de l'architecte est de 10 %. Au niveau des subventions, la commune espère toucher cette année le fonds de concours de la Communauté de Communes, la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (dossier en cours d'instruction) ainsi qu'une aide du Syndicat Départemental d'Énergies au titre des certificats d'économie (dossier à déposer). Le déménagement des bureaux actuels est prévu semaine 23. Une communication sera faite dans la prochaine lettre municipale et sur le panneau lumineux. Il est prévu une fin des travaux en décembre 2019.

Pour la Communauté de Communes qui sera accueillie au 1^{er} étage du Centre d'Accueil, M. le Maire souhaite le même calendrier. Les travaux commenceront d'abord par les aménagements des bureaux durant l'été puis à l'automne l'installation de l'ascenseur afin de perturber le moins possible la saison d'été et l'organisation des festivals prévus. Quoiqu'il en soit, la location des salles devrait être peu perturbée vu l'implantation de l'ascenseur et la sécurisation prévue autour du chantier. L'évaluation des travaux non définitive est d'environ 500 000 € HT financés à 50 %, le solde faisant l'objet d'un emprunt. M. le Maire rappelle que la Communauté de Communes s'est engagée à prendre en charge le solde afin que la commune des Vans n'ait pas à supporter de charges supplémentaires. M. le Maire termine en signifiant au Conseil que l'architecte a été à l'écoute pour ces deux réalisations. Il demande alors de valider l'avant-projet définitif pour la mairie, ce que le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Convention d'occupation du domaine public Garage RENAULT(2019-034)

M. Gérard GSEGNER, excusé, est absent pour cette délibération. Dans l'attente d'un rendez-vous avec Mme COSTE Josette, propriétaire qui a modifié la convention proposée, M. le Maire propose au Conseil de surseoir à cette délibération, ce que le Conseil décide à l'unanimité des membres présents et représentés.

Convention d'occupation du domaine public CARREFOUR (2019-035)

M. le Maire informe le Conseil que la Société Vanséenne de distribution SOVADIS gérant CARREFOUR MARKET lieu-dit « La Clairette » a installé un DRIVE sur le domaine public ainsi qu'un parc à vélos, de même qu'un casier à bouteilles de gaz sur la voirie jouxtant le cours d'eau « Le Bourdaric ». Après rencontre avec le gérant, il a été décidé- de créer deux arrêtés du domaine public : l'un pour l'emplacement CARREFOUR

DRIVE, l'autre pour l'installation de casiers à bouteilles de gaz. Etant donné que la collectivité occupe une partie du domaine privé de CARREFOUR pour un espace à poubelles public, M. le Maire propose d'officialiser le parc à vélos sur le domaine public, si cet équipement est mis à disposition de l'entière clientèle de la zone commerciale. Une convention a été rédigée en ce sens ; elle est distribuée aux conseillers. Acceptée à l'unanimité.

Extension électrique poste La Jeanne (2019-036)

M. le Maire présente au Conseil Municipal le courrier du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche relatif à une extension électrique pour desservir les parcelles A 3326 et 3702 dans le cadre d'une autorisation d'urbanisme. Le demandeur s'étant engagé à payer la part communale, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité de programmer les travaux.

Extension électrique poste Sous les Ayres (2019-037)

M. le Maire présente au Conseil Municipal le courrier du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche relatif à une extension électrique pour desservir la parcelle B 974 dans le cadre d'une autorisation d'urbanisme. Le demandeur s'étant engagé à payer la part communale, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité de programmer les travaux.

Extension électrique Résidence « Clos Reynaud » (2019-038)

M. le Maire rappelle que le protocole d'accord prévoit que les frais d'extension électrique sont à la charge de la commune. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal DECIDE de la réalisation des travaux nécessaires à l'extension électrique des parcelles A 1154, 3304 et 3339 sur lesquelles un programme immobilier de logements est lancé par ARDECHE HABITAT,

Etude pour chauffage de l'église des Vans (2019-039)

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est saisi d'une demande d'étude comparative de 3 solutions puis option pour consultation des entreprises et assistance pendant les travaux par la société GOULLIoud pour le projet de chauffage de l'église des Vans pour un montant Hors Taxes de Mille Neuf Cents Euros. Il rappelle que l'église possède un chauffage par air pulsé situé dans un sous-sol du presbytère et qui ne satisfait plus la paroisse. Le Bureau d'études GOULLIoud est le seul bureau d'études français à être exclusivement spécialisé dans le chauffage des églises. Après en avoir délibéré, entendu l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal ACCEPTE DE PRENDRE EN CHARGE l'étude proposée par la société GOULLIoud sous réserve du remboursement par la paroisse.

Convention avec architecte pour construction d'un kiosque Place Ollier (2019-040)

Adoptée à la majorité. Contre : Mme DIDOU. Mme DARLIX

Adhésion au dispositif TIPI : paiement des factures par internet (2019-041)

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver le principe du paiement en ligne des titres de recette pour les services cantine et garderie via le dispositif TIPI à compter du 1^{er} septembre 2019. Pour ce faire, les régies cantine et garderie seront regroupées autour d'une régie commune dénommée services périscolaires. Adoptée à l'unanimité.

Travaux à exécuter pour le compte de tiers : défaillance des propriétaires en matière de débroussaillage et d'abandon de déchets (2019-042)

Adoptée à l'unanimité.

Convention pour auto surveillance des sites de baignade (2019-043) avec l'Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche

Adoptée à l'unanimité

Décision modificative budgétaire numéro 1 budget assainissement collectif (2019-044)

Les dépenses de contrôle des travaux d'assainissement doivent désormais être réglées à un compte de fonctionnement, alors qu'elles l'étaient jusqu'à présent en opérations d'investissement. Adoptée à l'unanimité.

M. le Maire,
Jean-Paul MANIFACIER.

